

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-COEUR

SACRÉ-CŒUR, LE 16 DÉCEMBRE 2021

À la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, tenue le 16 décembre 2021, à 16 h 30, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à la salle du conseil, au 88 rue Principale Nord, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : M^{me} Lise Boulianne
M^{me} Nada Deschênes
Mme Marie-Chantal Dufour
M^{me} Valérie Dufour
M. Guillaume Lavoie
M. Janic Boisvert

ABSENCES : M. Billy Hovington

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Lise Boulianne, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 30

RÉSOLUTION 2021-12-451

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

- 01. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;**
- 02. Adoption de l'ordre du jour ;**
- 03. Administration générale :**

ORDRE DU JOUR

- 04. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;**

05. Adoption de l'ordre du jour ;

06. Administration générale :

- a) Avis de motion règlement 600, pourvoyant à l'imposition des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout ;
- b) Dépôt du projet de règlement 600 pourvoyant à l'imposition des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout ;
- c) Avis de motion règlement 601, traitant particulièrement des tarifs de compensation pour le service de collecte et de transport des déchets solides et des matières recyclables ainsi que leur disposition ou leur conditionnement s'il s'agit des matières recyclables (des matières résiduelles) et fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles ;
- d) Dépôt du projet de règlement 601 traitant particulièrement des tarifs de compensation pour le service de collecte et de transport des déchets solides et des matières recyclables ainsi que leur disposition ou leur conditionnement s'il s'agit des matières recyclables (des matières résiduelles) et fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles ;
- e) Avis de motion règlement 602, décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, permis et certificats pour l'année 2022 ;
- f) Dépôt du projet de règlement 602, décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, permis et certificats pour l'année 2022 ;

07. Période de questions

08. Levée de la séance

Administration générale :

RÉSOLUTION 2021-12-452

Avis de motion règlement 600 pourvoyant à l'imposition des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout

Je soussignée, Valérie Dufour, conseillère, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 600 pourvoyant à l'imposition des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Il est également résolu de donner un avis de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

RÉSOLUTION 2021-12-453

Dépôt du projet de règlement 600 pourvoyant à l'imposition des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout

La conseillère, Nada Deschênes, donne avis que le « Règlement 600 pourvoyant à l'imposition des tarifs de compensation pour les services

municipaux d'aqueduc et d'égout » sera présenté pour une adoption à une séance ultérieure.

Un projet de règlement intitulé « Règlement 600 pourvoyant à l'imposition des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout » est déposé séance tenante.

RÉSOLUTION 2021-12-454

Avis de motion règlement 601 traitant particulièrement des tarifs de compensation pour le service de collecte et de transport des déchets solides et des matières recyclables ainsi que leur disposition ou leur conditionnement s'il s'agit des matières recyclables (des matières résiduelles) et fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles

Je soussignée, Janic Boisvert, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 601 traitant particulièrement des tarifs de compensation pour le service de collecte et de transport des déchets solides et des matières recyclables ainsi que leur disposition ou leur conditionnement s'il s'agit des matières recyclables (des matières résiduelles) et fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles.

Il est également résolu de donner un avis de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

RÉSOLUTION 2021-12-455

Dépôt du projet de Règlement numéro 601 traitant particulièrement des tarifs de compensation pour le service de collecte et de transport des déchets solides et des matières recyclables ainsi que leur disposition ou leur conditionnement s'il s'agit des matières recyclables (des matières résiduelles) et fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles

La conseillère, Valérie Dufour, donne avis que le « Règlement 601 traitant particulièrement des tarifs de compensation pour le service de collecte et de transport des déchets solides et des matières recyclables ainsi que leur disposition ou leur conditionnement s'il s'agit des matières recyclables (des matières résiduelles) et fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles » sera présenté pour une adoption à une séance ultérieure.

Un projet de règlement intitulé « Règlement 601 traitant particulièrement des tarifs de compensation pour le service de collecte et de transport des déchets solides et des matières recyclables ainsi que leur disposition ou leur conditionnement s'il s'agit des matières recyclables (des matières résiduelles) et fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles » est déposé séance tenante.

RÉSOLUTION 2021-12-456

Avis de motion règlement 602 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, permis et certificats pour l'année 2022

Je soussignée, Guillaume Lavoie, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le numéro 602 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, permis et certificats pour l'année 2022.

Il est également résolu de donner un avis de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

RÉSOLUTION 2021-12-457

Dépôt du Règlement 602 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, permis et certificats pour l'année 2022

La conseillère, Nada Deschênes, donne avis que le « Règlement 602 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, permis et certificats pour l'année 2022 » sera présenté pour une adoption à une séance ultérieure.

Un projet de règlement intitulé « Règlement 602 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, permis et certificats pour l'année 2022 » est déposé séance tenante.

RÉSOLUTION 2021-12-458

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nada Deschênes que la séance soit levée à 16 h 38.

Lise Boulianne, maire

Jeannot Lepage, directeur général
et secrétaire-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE
TOUTES LES RÉOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Lise Boulianne, maire